



Habilitations électriques

Chargé d'interventions générales : BR

Durée : 3 jours / 21 heures

Objectifs

Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation.

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT et/ou HT.

Appliquer les consignes de sécurité en BT liées aux interventions effectuées sur des ouvrages ou des installations électriques.

Public visé et pré-requis

Personnel électricien ou électromécanicien chargé de réaliser des interventions d'entretien et de dépannage.

Posséder des compétences techniques en électricité est obligatoire pour suivre cette formation.

Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants)

Recyclage : 2 jours / 14 heures tous les 3 ans.

Nombre de participants : De 4 à 10 candidats par session.

Intervenant : Formateur spécialisé dans la norme NF C 18-510.

Pédagogie et évaluation

Exposés théoriques, études de cas pratiques, jeux de rôles, travaux en groupe, permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Évaluation en début de session des pré-requis nécessaires pour pouvoir suivre la formation.

Évaluation des connaissances réalisée à la fin de chaque module.

Évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles.

Programme (Conforme aux recommandations de la NF C 18-510)

- Effets du courant électrique sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlures.
- Ouvrage ou installation : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels.
- Zones d'environnement et leurs limites.
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation.
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention.
- Surveillance des opérations.
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée.
- Equipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser.
- Equipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser.
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main, etc.) : risque et mise en œuvre.
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.
- Limites des habilitations BR et BS.
- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande, séparation.
- Chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange (documents, informations), respect des consignes.
- Equipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation.
- Documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, respecter et faire respecter.
- Etapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte.

A l'issue de la formation

Attribution finale : Attestation individuelle

Habilitation : Nous émettons un avis sur l'habilitation devant être délivrée par l'employeur.